

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00804 Numéro SIREN : 851 588 111 Nom ou dénomination : A.R.D.
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2022 sous le numéro de dépôt 10751

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2021

Page 8

Formulaire obligatoire (art. 203 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise S.A.S. A.R.D. Néant ☐Adresse de l'entreprise 18 Le Gué 21200 BOUZE LES BEAUNENuméro SIRET * 8 5 1 5 8 8 1 1 1 0 0 0 1 9Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 7

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le <u>31122020</u>		Exercice N-1 clos le <u>31122019</u>		
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4			
ACTIF								
	ACTIF IMMOBILISE							
	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
Immobilisations corporelles *	028	030						
Immobilisations financières * (1)	040	042	172 815	172 815	172 815	172 815		
Total I (5)	044	048	172 815	172 815	172 815	172 815		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070				
		Autres * (3)	072	074				
	Valcurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	289	289			
	Charges constatées d'avance *	092	094					
	Total II	096	098	289	289			
	Total général (I+II)	110	112	173 104	173 104	172 815	172 815	
PASSIF								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		81 523	81 523			
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132					
	Report à nouveau	134		(7 413)				
	Résultat de l'exercice	136		23 376	(7 413)			
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		97 486	74 110			
	Provisions pour risques et charges	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		63 602	76 698			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 200	1 521			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	172	8 194	20 486			
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176		75 618	98 705			
	Total général (I + II + III)	180		173 104	172 815			
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193						
	(2) Dont créances à plus d'un an	197						
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199						
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195						
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	182	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Comptes arrêtés conformes,
Le Président

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Page 9

Formulaire simplifié (article 302 bis)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le					
A la fin du 1 ^{er} trimestre des impôts		S.A.S. A.R.D.		13 1 1 2 2 0 2 0						13 1 1 2 2 0 1 9					
A - RÉSULTAT COMPTABLE															
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209					210						
	Production vendue	{	biens	intracommunautaires					214						
									218						
	Production stockée *								222						
	Production immobilisée *								224						
	Subventions d'exploitation reçues								226						
	Autres produits								230						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232						
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234					
Variation de stock (marchandises) *									236						
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238						
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240						
Autres charges externes * :									242	451		5 172			
Impôts, taxes et versements assimilés									244			1 718			
Rémunérations du personnel *									250						
Charges sociales (cf. renvoi 380)									252						
Dotations aux amortissements *									254						
Dotations aux provisions									256						
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262							
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260										
Total des charges d'exploitation (II)								264	451		6 890				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	(451)		(6 890)				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers							280	25 000						
	Produits exceptionnels							290							
	Charges financières							294	1 173		524				
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300							
				dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348									
	Impôts sur les bénéfices *						306								
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								310	23 376		(7 413)			
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	23 376	314					
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318							
	Provisions non déductibles *							322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opco-cis d'associés		247					330							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option							251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997				
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44, art. 1)	986		Zone franche urbane (44, art. 1 et art. 1 A)	987		Zones de revitalisation rurales (44, art. 1)	127		342				
Reprise d'entreprises en difficulté (44, art. 1)		981		Jeune entreprise innovante (44, art. 1 A)	989		Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 quaterdecies)	991							
Divers (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346							
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 quaterdecies)	993								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								352		354	374				
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356							
Déficits antérieurs reportables : *										360					
7. A étant imputés sur le résultat :											374				

Copies certifiées conformes,
Le Président

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.R.D.Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobiliations corporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobiliations financières	480	172 815	482		484		486	172 815			172 815	
	TOTAL	490	172 815	492		494		496	172 815			172 815	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobiliations corporelles	Immobiliations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
	TOTAL	570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobiliations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Comptes annuels conformes
Le Président

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :

S.A.S. A.R.D.

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B

780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	7 413	Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	7 413
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	374
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	7 787

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le	397	

Copies artificielles conformes,
Le Président



SAS A.R.D
Société par actions simplifiée
Au capital de 81 523 euros
Siège social : 18, le Gué
21 200 BOUZE LES BEAUNE
RCS Dijon 851 588 111

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 30 juin 2021 : affectation du résultat

...

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice, s'élevant à 23.3763,27 euros de la manière suivante :

- la somme de 7 413,37 € au poste de Report à nouveau débiteur pour apurement du compte ;
- la somme de 8 152,30 € au poste de Réserve Légale, lequel poste présente ainsi 10% du capital social de la société ;
- la somme de 7 810,60 € au poste Autres Réserves.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

...

Comptes certifiés conformes,
Le Président, le 02/10/2022